



Congé pour reprise par propriétaire

Par **melodieuse**, le **26/03/2009** à **02:11**

nous avons reçu un acte d'huissier pour reprise de notre logement par notre propriétaire, afin d'y loger sa fille. rnor ce dernier a un autre logement identique au notre et ou il peut parfaitement la loger rnr nous avons décidé de faire opposition à son congé de bail rnpouvez vous nous donner la marche à suivre et nous dire si nous arriverons à faire casser ce congé pour reprise de logement. rnpouvons nous demander des dommages et intérêts pour le préjudice subir rnr nous devrions théoriquement quitter notre logement fin août 2009. rnr merci de nous aider

Par **Paula**, le **27/03/2009** à **17:49**

Bonjour, rnrnr Le propriétaire a le droit de reprendre le logement qu'il désire (puisque'il en a deux) pour y loger sa fille. rnrnr Je suis désolée mais vous ne pouvez pas l'obliger à choisir l'autre appartement. Mais vous pouvez tenter une démarche amiable. rnrnr Question tout de même : l'autre appartement est-il dans le même immeuble que le vôtre ? rnrnr Cordialement